



CONCERTATION - MODIFICATION N°1 PLU CAVAILLON

La modification n°1 du PLU de Cavaillon intervient dans l'objectif d'ajuster l'OAP du Camp et de procéder à quelques ajustements du règlement écrit en zone 1AUea. Elle a été engagée par délibération du Conseil Municipal le 22 mai 2023.

La procédure fait l'objet d'une concertation du public engagée au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

La concertation démarrera le lundi 26 février 2024 et se poursuivra jusqu'à la notification du dossier aux personnes publiques associées et à l'autorité environnementale. Le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

La procédure de concertation est mise en œuvre à travers :

- La mise à disposition d'un dossier de concertation papier au service urbanisme, 31 rue Liffan, aux jours et horaires d'ouverture au public sans rdv, du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h30 à 12 h.
- La mise à disposition d'une version numérique du dossier de concertation sur le site internet de la mairie (<http://www.cavaillon.com>)
- La tenue d'une permanence le mercredi 13 mars 2024, salle VIDAU (passage VIDAU – Cavaillon) de 14 h à 18 h

Le public pourra adresser ses observations sur le projet de modification n°1 sur le registre papier, par courrier (à l'attention de Mr Le Maire – Mairie de Cavaillon – Place Joseph Guis – BP 80037 – 84301 Cavaillon cedex) ainsi que sur une adresse mail dédiée : concertation.plulecamp@ville-cavaillon.fr